



**INDEXATION**

## Qu'est-ce que l'IMI ?

L'indice monétaire d'inflation (IMI) est un indice spécifique aux régimes de la Ville de Montréal. La formule pour calculer l'IMI est en fonction du taux de rendement des obligations du Canada venant à échéance dans 10 ans ou plus.

Afin de déterminer l'indice monétaire d'inflation au 1<sup>er</sup> juillet d'une année, on calcule la moyenne des taux (en %) des obligations du Canada (échéance 10 ans ou plus) sur 60 mois au 31 décembre de l'année précédente. On ajoute 1 à ce résultat (qui est en %) pour ensuite le diviser par 1,02 et retrancher 1.

## L'indice monétaire d'inflation (IMI)

### COMMENT SE CALCULE L'IMI?

Voici le détail du calcul de l'IMI qui était applicable pour l'indexation du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Taux de rendement des obligations d'épargne du Canada échéance 10 ans ou plus (en %)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	2,11	1,42	1,32	2,07	2,92
Février	2,10	1,32	1,77	2,24	3,34
Mars	1,76	1,25	1,90	2,45	3,06
Avril	1,90	0,99	1,96	2,82	2,98
Mai	1,75	0,92	1,91	2,80	3,18
Juin	1,70	0,95	1,77	3,24	3,15
Juillet	1,67	0,86	1,64	2,85	3,34
Août	1,34	1,01	1,73	3,06	3,46
Septembre	1,54	0,99	1,92	3,03	3,93
Octobre	1,60	1,01	1,88	3,43	3,96
Novembre	1,57	1,06	2,03	3,02	3,39
Décembre	1,67	1,13	1,75	3,31	3,00

**Somme des taux des 60 mois :** 129,23

**Moyenne (somme divisée par 60) :** 2,1538

Une fois que l'IMI est déterminé, nous sommes en mesure de calculer l'indexation applicable.

$$IMI_{2024} = \frac{1,021538}{1,02} - 1 = 0,151 \%$$

### COMMENT L'INDEXATION DE LA RENTE EST-ELLE DÉTERMINÉE?

Premièrement, nous devons déterminer le taux d'indexation applicable à la rente de retraite. Le taux est basé sur l'indice monétaire d'indexation (IMI) auquel on retranche 2,55 %. On appelle ce taux l'indice des rentes.

$$\text{Indice des rentes} = IMI - 2,55 \%$$

*Par exemple le taux d'indexation applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

$$\begin{aligned} \text{Indice des rentes} &= 0,151 \% - 2,55 \% \\ &= -2,399 \% \end{aligned}$$

Une fois l'indice des rentes déterminé, un test d'indexation accumulée est effectué tous les 1<sup>er</sup> juillet. Nous vérifions si la rente indexée depuis la retraite jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet de l'année d'indexation est supérieure au montant de rente que vous recevez à la date à laquelle l'indexation est calculée. Lorsque ce test est effectué, il inclut autant les indices d'indexation positifs que négatifs calculés depuis le début de la retraite.

L'augmentation de votre rente ne prend effet qu'à partir du moment où l'écart entre la rente indexée depuis votre retraite jusqu'à la date de calcul et le montant de la rente payable est positif.

## EXEMPLE

Pour une rente au moment de la retraite de 1 000 \$, le tableau ci-dessous présente l'écart entre le test d'indexation accumulée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 (date de l'indexation) et le montant de la rente actuellement en versement, selon l'année de retraite de la personne retraitée.

Par exemple, pour un retraité de 2008, qui reçoit actuellement une rente de 1 000 \$, la différence entre le montant du test d'indexation accumulée au 1<sup>er</sup> juillet 2024 (754 \$) et le montant de la rente actuellement en versement (1 000 \$) est de -246 \$. La différence étant négative, le montant de la rente actuellement en versement n'est pas augmentée au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour que la rente soit augmentée à nouveau, il faudra donc que l'indexation accumulée soit de plus de 32,6 %. À noter que pour les retraites avant 2008, votre rente a été indexée pour la dernière fois en 2008, dès 2009 le test d'indexation accumulée ne permet pas l'augmentation de la rente.

Année de retraite	Montant payable au 2024-07-01 (en \$)	Test indexation accumulé au 2024-07-01 (en \$)	Écart à récupérer (en %)
2014	1 000	788	26,9 %
2013	1 000	777	28,7 %
2012	1 000	768	30,2 %
2011	1 000	762	31,2 %
2010	1 000	758	31,9 %
2009	1 000	755	32,5 %
2008 et avant	1 000	754	32,6 %

## HISTORIQUE

Voici l'évolution de l'indice des rentes des 32 dernières années (formule IMI- 2,55 %).

### Historique de l'indice IMI- 2,55 % (en %)

Année	Taux	Année	Taux
2024	-2,399	2008	0,073
2023	-2,592	2007	0,333
2022	-2,725	2006	0,624
2021	-2,724	2005	0,918
2020	-2,538	2004	1,038
2019	-2,367	2003	1,075
2018	-2,290	2002	1,224
2017	-2,261	2001	1,562
2016	-1,984	2000	2,031
2015	-1,664	1999	2,608
2014	-1,410	1998	3,075
2013	-1,151	1997	3,533
2012	-0,758	1996	3,976
2011	-0,546	1995	4,481
2010	-0,403	1994	4,733
2009	-0,169	1993	5,200

### Pour plus d'information

#### Services aux retraités

Téléphone : 514 872-9721

Courriel : services-auxretraites@montreal.ca

Site Web : retraitemontreal.qc.ca

